

S  
P



pays de la Loire

Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne - Sarthe - Vendée

L

Bulletin de la section académique du SNES  
15, rue Dobrée - 44100 NANTES  
tél. 02 40 73 52 38  
e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°40 - novembre 2021 - Prix du numéro : 1.50€

## Edito

### Pas cinq ans de plus comme ça !

Si la rentrée s'est faite dans des conditions sanitaires bien meilleures que l'année précédente, l'arrivée d'une 5ème vague crée une inquiétude légitime quant à son impact sur nos établissements. En effet, rien n'a été fait pour améliorer le protocole sanitaire : par manque de volonté ministérielle, le déploiement des capteurs de CO2 est au point mort ; les tests fournis en fin d'année demeurent dans les placards de nombreux établissements ...

Les conditions de travail des personnels, particulièrement en temps de crise sanitaire, devraient pourtant être le souci majeur d'un Ministre de l'Éducation Nationale. Or, Jean-Michel Blanquer préfère jeter le discrédit, dans les médias, sur les enseignant.es qui ne porteraient pas les valeurs de la République auprès de leurs élèves, puis se contredire peu de temps après dans un autre média ! Il préfère refuser l'octroi de la prime REP+ aux AESH et aux AED : les premier.es auraient, selon lui, déjà été revalorisé.es avec l'instauration d'une grille à avancement automatique ne constitue qu'un tout petit pas vu la persistance de rémunérations bien trop faibles ; quant aux second.es, ils bénéficieront de possibles heures supplémentaires pour remplacer les enseignant.es sur des absences de courtes durées !

Le Ministre feint de ne pas voir la réalité du terrain : des classes surchargées en raison de la diminution des moyens année après année, une école inclusive qui n'en a que le nom faute des moyens nécessaires pour

qu'elle soit une réalité, des classes sans enseignant.es car le métier n'attire plus, et les remplacements sont trop souvent non assurés, des personnels fatigués et sous-payés ! Malgré cela, Jean-Michel Blanquer se permet de rendre 75 millions d'euros à Bercy ... Et le budget 2022 supprime encore 410 postes pour le 2nd degré, ce qui portera à 7490 le nombre de suppressions de postes en 5 ans... Soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte !

Les analyses portées par le SNES et la FSU se vérifient et la politique destructrice du Ministre est montrée du doigt : la faiblesse des salaires s'est invitée dans la campagne présidentielle, les manques de moyens sont criants et la crise de recrutement indéniable est pointée dans les médias... Ce sombre tableau pourrait nous inciter au découragement. Pourtant, c'est bien là que l'action syndicale prend tout son sens : en offrant des espaces d'échanges, de débats, elle permet aux personnels de lutter contre l'isolement auquel le néo-management tente de nous cantonner, de trouver une force collective, des outils de défense pour résister. Elle permet de nous réunir pour porter un autre projet pour une Ecole ambitieuse, juste et émancipatrice et de l'imposer dans le débat public alors que la campagne présidentielle va s'accélérer. C'est ce à quoi le SNES-FSU et ses militant.es s'attellent dès à présent, au quotidien, et ce pour quoi elles et ils continueront d'agir.

*Nelly Hervouet, novembre 2021*

## Sommaire

- 1..... Éditorial
- 2..... Rentrée catastrophique
- 3..... Mouvement
- 4..... Postes CPE
- 5..... Elèves transgenres
- 6..... Langues anciennes
- 7..... Courants de pensée
- 8..... Stages syndicaux



Chaque département de l'académie organise un congrès départemental fédéral : n'hésitez pas à y participer !

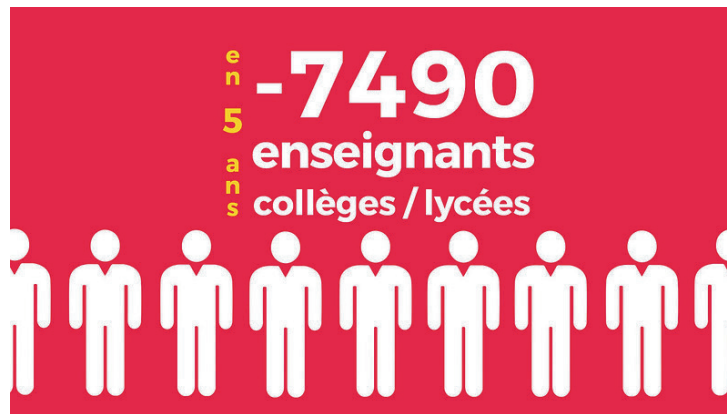
Renseignements auprès de votre section départementale.

**C**lasses surchargées, école inclusive qui n'en a que le nom, conditions de travail dégradées, rémunérations dont l'insuffisance a été mise en évidence en début d'année tant la situation est flagrante...

La cinquième rentrée du ministre Blanquer montre à quel point la politique libérale menée depuis le début du quinquennat a aggravé les inégalités et détruit le Service Public d'Education. Une note de la DEPP sur les résultats des Evaluations Sixième montre que la moyenne cache d'importantes disparités entre les élèves selon leur secteur de scolarisation (privé sous contrat, public hors éducation prioritaire et on dépasse les 32 points d'écart entre les élèves "à l'heure" et ceux ayant redoublé ! Les rédacteurs de la DEPP répètent, dans leur rapport, que "Les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social de l'établissement". On peut remarquer que les écarts se sont un peu réduits entre 2020 et 2021 (les résultats en REP+ ayant progressé de 2,3 points) mais doit-on vraiment se réjouir autant que le fait le ministre ? Ce qui doit alerter, c'est que la différence de niveau soit aussi importante entre élèves de milieu défavorisé et élèves de milieu favorisé, et ce depuis des années.

Une autre note de la DEPP sur la réforme du lycée confirme les analyses du SNES-FSU : pour le seul cycle terminal, la DEPP chiffre à 35820 le nombre d'heures supprimées, soit 1990 postes supprimés ! A cela ajoutons des disciplines sinistrées : disciplines technologiques, mathématiques et SES. La note de la DEPP donne également des in-

dices chiffrés de l'explosion du groupe-classe entraînée par la réforme dans la voie générale. En 2018, en moyenne, 18 enseignant.es intervenaient dans les classes de 1ère et de Terminale, contre respectivement 30 et 28 en 2020. Les « équipes éducatives » de chaque classe sont ainsi devenues pléthoriques, floues et éclatées (chaque intervenant.e n'ayant qu'une partie de la classe, et certaines disciplines étant découpées entre plusieurs enseignant.es), rendant le travail en commun (et le travail des professeur.es principaux) de plus en plus compliqué : il est devenu presque impossible de savoir avec quel.les collègues on travaille ! En sens inverse, on voit qu'en 2018, un.e enseignant.e intervenait dans 6,4 divisions en moyenne, contre 7,7 en 2020.



Alors que les besoins des élèves et des personnels n'ont jamais été aussi importants, le ministre intègre l'enseignement privé aux Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) et augmente son financement : 132 000 euros pour six établissements (dont

deux dans l'académie de Nantes) dont 95 000 euros au titre du forfait d'externat !

Et comme si la situation n'était pas déjà assez catastrophique, le ministre a rendu 75 millions d'euros à Bercy ... Le budget 2022 prévoit, pour le second degré, 410 suppressions de postes. En cinq ans, ce sont donc 7900 postes qui auront été supprimés !

Pour le SNES-FSU, c'est d'une autre politique dont l'Education Nationale a besoin qui doit se traduire par un plan d'urgence lui permettant de disposer des moyens nécessaires à ses missions.



## 25 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Des actions départementales sont organisées partout dans notre académie, souvent sous la forme de marche revendicative. Soyons nombreuses et nombreux pour réaffirmer notre engagement contre de telles violences, tant dans le cadre privé qu'au travail.

Le mouvement 2022 a débuté par l'ouverture du serveur SIAM pour la phase inter-académique, du 9 au 30 novembre 2021 (midi).

Cette année, le Ministère continue de déconstruire progressivement le mouvement du second degré, par la création d'une nouvelle modalité d'affectation - nationale - sur postes à profils (« POP », voir encadré) et la programmation d'une bonification de sortie de CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement, mis en place de façon expérimentale en 2021 dans trois académies dont celle de Nantes) avant même tout bilan et sans certitude que ce dispositif existera encore suppression permanente de plus de 400 prévus pour la pourront que durcir un tendu. En parallèle, et sations syndicales, deux dont, particulièrement in-permettait d'améliorer sen-nelles déjà très compli-



De plus, une nouvelle mo-de demandes est mise en charge des demandeurs, sur une période d'ouverture particulièrement restreinte (entre le 1er décembre 0h00 et le 3 décembre 23h59), alors même que la note de service académique demande un retour de ces confirmations au rectorat pour le 3 décembre... Enfin, rien ne semble prévu pour les demandeurs qui seraient face à une impossibilité d'éditer leur confirmation de demande dans la fenêtre impartie.

dans 3 ans. Dans une période de postes (7900 en 5 ans et encore rentrée 2022), ces modalités ne mouvement devenu déjà très contre l'avis unanime des organi-bonifications ont été supprimées, juste, celle de "Parent isolé" qui siblement des situations person-quées.

dalité d'édition des confirmations place : elle est désormais à la

Le SNES-FSU a interpellé le rectorat sur ces contradictions et ces difficultés. Si la section académique est encore en attente de réponses plus précises, nous avons obtenu l'assurance d'un traitement bienveillant par les services après le 3 décembre ; en cas de difficulté de votre établissement ou de la DIPE après cette date, contactez d'urgence le SNES sur [emploi@nantes.snes.edu](mailto:emploi@nantes.snes.edu).

### Nouveau mouvement spécifique « POP », un miroir aux alouettes

Le mouvement sur postes POP est une nouvelle possibilité de mutation Inter sur des postes spécifiques s'ajoutant aux postes spécifiques nationaux (sur CPGE, BTS : SpéN). Définis par les rectorats, généralement sur des zones très peu attractives, et basés sur des critères bien opaques, l'affectation se fera bien évidemment en s'affranchissant des barèmes nationaux et représente un nouveau coin dans l'introduction du recrutement local. Les collègues qui seront affectés sur poste POP s'engagent à y rester 3 ans avec impossibilité de participer au mouvement Inter et Intra durant cette période – une éventuelle obligation de quitter ce poste pour des contraintes diverses ne semble pas avoir été imaginée par le ministère. Enfin, la bonification de sortie promise de 120 pts à l'Inter risque de provoquer bien des désillusions et des difficultés de « sortie » de ce type de poste pour les candidats s'y étant engagés...

Le budget 2022 prévoit enfin la création de **300** postes de CPE au niveau national. C'est l'aboutissement d'une lutte de plusieurs années portée par le SNES-FSU, mais cela reste insuffisant au vu des restrictions drastiques que nous subissons.

En effet, le SNES-FSU demandait au niveau national, comme au Rectorat de Nantes, la création de postes CPE. Nous constatons que, malgré l'évolution démographique de notre région (augmentation des effectifs des élèves dans plusieurs départements) et la création de nouveaux établissements, le redéploiement était la règle et non la création de poste : on déshabille l'un pour habiller l'autre... Nous attendons maintenant de voir la dotation attribuée à notre académie pour ces créations de postes de CPE...

Quelques chiffres alarmants que nous ne cessons de dénoncer aux IPR-EVS et auprès du Rectorat de Nantes :

- **17** établissements de l'académie n'ont pas de CPE. **Uniquement des collèges**, dont **9** ont plus de **300** élèves !
- **6** établissements sont dotés d'un demi poste seulement de CPE. **Tous en Mayenne et encore des collèges !**
- Tous les EREA avec internat n'ont qu'**1 seul CPE**.
- **1 collège** avec internat n'a qu'1 seul CPE et il n'est pas logé par NAS !
- Enfin, on observe une **disparité départementale** des postes logés, avec le non respect pour les CPE de l'attribution d'un logement, et ce en faveur d'un autre personnel non prioritaire.

### Que nous montrent ces chiffres ?

1. Avant tout que **le collège est le grand oublié de notre Recteur** et globalement de ces 5 dernières années Blanquer. Aucun moyen sérieux ne lui est alloué.
2. Une **casse du service public d'Éducation** avec un nombre insuffisant d'encadrant.es pour nos élèves.
3. Un **mépris pour nos missions de CPE** et les valeurs que nous portons.
4. Un nombre de contractuel.les CPE de plus en plus important dans notre académie.
5. Une grande disparité géographique et départementale des postes avec un abandon des établissements ruraux de notre académie.
6. Un **refus** de donner à nos élèves un suivi et une attention nécessaires à leur réussite scolaire.

**Il faudrait créer au moins 25 postes de CPE dans l'académie de Nantes pour couvrir les manques criants de postes.**



### Les revendications du SNES-FSU

Le SNES-FSU refuse le redéploiement comme politique de gestion du personnel et demande :

- que chaque établissement du territoire français soit doté d'au moins un CPE ;
- que chaque poste soit à temps plein ;
- que chaque établissement avec internat soit doté d'au moins 2 CPE ;
- que tous les établissements dont les effectifs sont importants soient dotés d'au moins 2 CPE .

Jusqu'ici grand impensé de l'Institution, la circulaire sur l'accueil des élèves transgenres publiée au Bulletin officiel du **jeudi 30 septembre 2021** fixe un cadre et donne « des lignes directrices à l'ensemble des personnels d'établissements ». Elle s'inscrit dans le Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023. En effet coexistent aujourd'hui une variété de discours et de pratiques toujours improvisées par les équipes, souvent mal informées et surtout pas formées du tout sur ce sujet par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ce texte aborde clairement ce que les EPLE doivent mettre en place pour permettre un accueil digne de ce nom des élèves transgenres en clarifiant les lignes de conduite à tenir en cas de demande de changement de prénom, mais également pour ce qui concerne les choix vestimentaires et l'usage de lieux d'intimité (toilettes, vestiaires, dortoirs). Il rappelle enfin que *"les élèves transgenres sont particulièrement exposés aux risques de harcèlement et de cyberharcèlement. Ils sont également fréquemment victimes de propos et de violences transphobes émanant d'élèves comme d'adultes"* : 72 % des jeunes trans et/ou non binaires qualifient leur expérience scolaire de « mauvaise » ou « très mauvaise... : Ces jeunes ne constituent pas une population homogène. Leurs parcours ne sont pas toujours linéaires et peuvent suivre des temporalités très différentes, alternant des périodes de questionnements, d'actions et de pauses. Chaque personne est libre de poursuivre, d'arrêter ou de reprendre son parcours de transition ».



L'école reconnaît donc la pluralité des vécus, la singularité de chacun.e et qu'il n'y a ni bon ni mauvais parcours de transition. Le Ministère de l'Éducation Nationale recommande aux enseignant.es et à leur hiérarchie de "se fonder sur les besoins exprimés par les élèves eux-mêmes et leur famille".

Les CPE se sont bien évidemment emparés de cette problématique et tentent de contribuer à la création d'un environnement sécurisant, favorable à l'épanouissement et à la réussite des élèves trans comme pour tous les autres. Souvent elles.ils éclairent leurs collègues enseignant.es voire s'affrontent aux personnels de direction frieux.ses aux changements et doivent rappeler que la transidentité n'est ni un trouble psychiatrique, ni une pathologie et que l'identité de genre constitue la vie privée des individus.

**Aujourd'hui chaque établissement doit répondre favorablement aux demandes faites en mettant « en place un processus facilitant la substitution ou l'ajout d'un prénom d'usage dans les documents qui relèvent de l'organisation interne » ... ce qui est loin d'être le cas. D'autant qu'il faut l'accord écrit des responsables légaux si l'élève est mineur.e. A nous CPE d'être particulièrement attentif.ves aux situations problématiques avec des parents démunis voire opposants, où il nous faut, encore plus que d'ordinaire, tenter de convaincre et agir par notre position de tiers éducatif. Peu aisé quand les équipes pluri-professionnelles (CPE – Infirmier.e scolaire – Assistant.e Social.e – Psy–EN ...) sont exsangues !**

Face à toute difficulté, **ne restez pas isolé.es** et **contactez** le secteur CPE du **SNES-FSU Nantes**.

1 Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn. Harcèlement scolaire : les élèves LGBTI en première ligne. Chroniques féministes, Université des femmes, 2020. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02950104/document>

## Blanquer, le défenseur des Langues Anciennes ? Que de la com' !

En janvier dernier, J-M. Blanquer déclarait lors d'un entretien au Point : "L'héritage gréco-latin est plus utile que jamais". A la rentrée 2021 était créé un nouvel enseignement facultatif de « Français et culture antique » ciblant principalement les élèves d'Éducation Prioritaire.

Le chevalier Blanquer vient de récidiver lundi 15 novembre, en annonçant dans le même hebdomadaire différentes mesures (enseignement optionnel LCA ouvert aux lycéens de la voie technologique, développement de l'option FCA en 6ème, ouverture à la rentrée prochaine de sections «Mare nostrum » pour favoriser l'apprentissage des langues méditerranéennes ...), affichant de nouveau sa volonté de renforcer l'apprentissage du latin et du grec ancien. Mardi 16 novembre, le ministre a par ailleurs signé une déclaration avec les ministres grec, italien et chypriote de l'éducation pour "promouvoir une Antiquité qui éclaire et nourrit le présent".

**Dans les établissements, la réalité est tout autre et bien différente de ces beaux discours.**

- Les fermetures de postes de Lettres classiques se sont accélérées. Chaque année la moitié des postes proposés aux concours ne trouve pas preneur et il y a presque trois fois plus de départs que de recrutements.
- La réforme du collège a conduit à la réduction des horaires et à leur financement sur la marge d'autonomie, introduisant de facto une concurrence entre les disciplines. Le nouvel enseignement FCA n'est pas financé et entre lui aussi dans la concurrence pour la répartition des heures de marge.
- Au lycée, la réforme Blanquer impacte lourdement l'enseignement des LCA qui ne concerne maintenant que 3 % des élèves.

Là encore la concurrence fait rage pour la répartition des heures d'autonomie, et il est de plus en plus difficile d'obtenir les horaires réglementaires. Les emplois du temps éclatés rendent souvent impossible le cumul d'options théoriquement permis par les textes. Ainsi, regroupements anti-pédagogiques, horaires dissuasifs et réduits se poursuivent. En outre, les LCA sont dorénavant traitées comme les autres options : les notes sont prises en compte et

pas seulement les points supérieurs à la moyenne, ce qui n'incite pas les élèves à poursuivre.

**Les mesures annoncées par le ministre relèvent donc plus d'un effet de communication que d'une volonté sincère de travailler à la promo-**

**tion des langues anciennes et à montrer l'importance et la réalité de leur contribution à la constitution d'une culture commune.**



### Les propositions du SNES-FSU

- Des heures fléchées et des horaires nationaux garantis de la Cinquième à la Terminale.
- Un enseignement de latin ou de grec offert à tous les élèves qui le souhaitent, au collège comme au lycée, dispensé par un.e professeur.e de Lettres classiques.
- Une initiation aux LCA en classe de Sixième, pour tous les élèves, et une spécialité LCA en lycée ouverte sur une large interdisciplinarité.



Le ministre Blanquer poursuit son travail de sape néolibérale, dans le droit fil de la politique décidée par le président Macron, tout en affichant un soutien médiatique à l'institution .... nous n'en sommes pas dupes : le SNES-FSU lui oppose la défense d'un système éducatif juste et émancipateur, aux antipodes des réformes renforçant les inégalités scolaires, et écrasant les personnels de leur mépris, particulièrement les plus précaires d'entre eux (AESH, AED, non-titulaires).

Nous, militant-es d'**Unité et Action**, avons recherché les cadres unitaires les plus larges, dans le respect de nos mandats, les arcs syndicaux, voire associatifs, les mieux à même de convaincre et mobiliser pour des revendications porteuses d'alternatives sociales, écologiques, féministes, et de défense des libertés. Face aux discours médiatiques envahissants, aux pratiques managériales descendantes et autoritaires, ce sont aussi les échanges à l'échelon des établissements qui renforcent les capacités de résistance, favorisent les pensées collectives inventives ... Sur le terrain, le syndicalisme que nous portons, à U&A, joue un rôle essentiel d'émergence des expressions : le dialogue avec les personnels contribue ainsi à faire converger les idées vers une conscience commune des transformations à conquérir ; autant de pépinières de pensées alternatives

aux pratiques et politiques subies. Cette action de terrain, jour après jour, fait barrage aux mensonges du ministre quand il ose parler de « revalorisation », alors que les bribes accordées à grand tapage ne ressemblent au mieux qu'à une aumône, et sont le prétexte à de nouvelles missions dégradant les conditions d'exercice et alimentant la crise du recrutement et son corollaire, le manque criant de personnels. En cette rentrée 2021, il a fallu nous opposer collectivement à la mise en place des PLE (Plan Local d'Évaluation) et des modifications affectant les CA, pour en réduire les effets destructeurs.

Et parce que l'analyse critique dont nous sommes porteur.es est accueillie favorablement par nos collègues, nous pensons que des mobilisations sont toujours possibles, d'autant qu'elles s'articulent sur des problématiques citoyennes que notre conception du syndicat ne retranche pas : lorsqu'à U&A nous dénonçons le manque de transparence donc de démocratie du gouvernement, ou encore sa poursuite de la destruction de l'Hôpital public, lit après lit, ou ses choix de politique énergétique et climatique, de même lorsque nous participons aux luttes féministes contre le patriarcat, nous contribuons à la cohérence de la réflexion sur un autre projet de société. Tout.es ensemble, unissons-nous dans l'action !



CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE - NANTES LE 25 NOVEMBRE 2021

## Petits ruisseaux et grandes rivières

Salaires bloqués, hausse des prix (énergie, carburant, denrées alimentaires), système de santé et services publics à bout de souffle, assurance-chômage élargie : la période est dure pour toutes celles et ceux qui font tourner la boutique.

Les efforts des réactionnaires et des libéraux pour faire diversion au moyen d'une campagne électorale délétère butent sur ces réalités qui s'expriment dans les mobilisations : grève éducation le 23/09, grève interpro le 5/10, grève AESH le 19/10, grève et manifestations en Guadeloupe, grève générale en Martinique.

Le gouvernement déploie des trésors d'énergie pour faire prendre des vessies pour des lanternes. Sa politique environnementale totalement raccord avec la médiocrité des conclusions de la COP 26 rencontre l'hostilité de la jeunesse mobilisée. Les luttes féministes éclairent d'une lumière crue l'abandon d'une cause hypocritement classée « priorité du quinquennat ». La journée du 25/11 contre les violences faites aux femmes dévoile une fois de plus les mensonges de la Macronie qui, quand ses boniments ne prennent plus, emploie la force brutale contre les manifestant-es, en métropole comme aux Antilles.

Dans l'éducation, la médiocrité des salaires est devenue une évidence que plus personne ne peut nier. La précarité gagne du terrain et fait de la lutte des AESH une mobilisation emblématique contre les temps partiels imposés, les pressions des PIAL, et les bas salaires. Éreinté-es

par ce qu'ils et elles ont dû porter pendant la crise sanitaire, les AED ne sont pas mieux loti-es qui subissent aussi les temps partiels imposés, les non renouvellements de contrat pour fait de grève et les salaires de misère. Pour faire tenir le couvercle sur la cocotte minute, la chaîne hiérarchique multiplie les pressions et les vexations, accentuant la souffrance au travail d'un nombre croissant de personnels ; et rogne les droits : ordres du jour imposés en CA, paritarisme attaqué, commissions permanentes en sursis !

La réforme du lycée et du bac continue de révéler ses effets toxiques. L'éclatement du groupe classe, le bac local pour lequel compte désormais la moindre évaluation, les vœux d'orientation effectués en aveugle sur Parcoursup soumettent les élèves, les enseignant-es et les parents à une tension permanente et à une perte totale de sens. Au collège, les collègues font face à des effectifs pléthoriques. Les cours dont les élèves ont été privés pendant les deux dernières années ne donnent lieu à aucun rattrapage du ministère. Le nombre de postes non pourvus et de remplacements non assurés battent des records.

Mais là encore, les effets de manche du ministre ne font plus illusion. Les parents d'élèves et les personnels alertent et se mobilisent localement contre le manque de moyens pour l'école et contre les conditions de travail dégradées pour les personnels comme pour les élèves. A nous, SNES et FSU d'œuvrer pour donner des perspectives à ces mobilisations locales et pour les fédérer. Ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?

La section académique du SNES-FSU de Nantes vous propose des stages de formation syndicale tout au long de l'année pour vous informer, répondre aux besoins réels et créer des temps d'échange entre collègues sans hiérarchie. Ils sont **ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non**. Pour les adhérent.es à jour de leur cotisation, le SNES-FSU prend en charge les frais de déplacement et une part forfaitaire des frais de repas. Le programme ci-dessous est **évolutif** : en fonction de l'actualité, d'autres stages peuvent être organisés en fonction des besoins et de l'actualité.

### Mercredi 19 janvier 2022

(Angers, Bourse du Travail - 9h30 /16h30)

### Non titulaires

Avec ...



Être contractuel.le dans l'Éducation Nationale peut parfois s'apparenter à un véritable parcours du combattant : il est indispensable d'être informé.e pour pouvoir se défendre et agir collectivement. Ce stage abordera : les contrats, les affectations, la CDIisation, les droits et devoirs, les conditions de travail dans notre académie (dont les frais de déplacements), les concours et la titularisation.

**Avec la présence de Nadine Krantz, militante du secteur Non titulaires du SNES national.** Inscription à déposer au/à la chef.fe d'établissement **avant le 18 décembre 2021** et inscription obligatoire auprès de la section académique (via l'espace adhérent ou par courriel s3nat@snes.edu).

### Jeudi 24 février 2022

(Angers, Bourse du Travail - 9h30/16h30)

### Ecole inclusive : comprendre ses enjeux, construire des revendications

Comment expliquer que l'inclusion scolaire, qui correspond à un idéal partagé, soit source de souffrance professionnelle ? Construire une société inclusive fait consensus. Pourtant, les politiques censées y contribuer ne parviennent pas à convaincre et se révèlent même à l'occasion contre-productives. Il est urgent de décrypter ce qui est véritablement à l'œuvre derrière la communication ministérielle. Que vaut l'arsenal PIAL-Cap école inclusive-Qualinclus ? Que tirer de la grande concertation sur l'École inclusive menée en 2018-2019 ? Comment s'y retrouver dans le mille-feuille de documents d'accompagnement ? A quoi servent-ils ? En quoi sont-ils contraignants ?

Il est temps de se réapproprier le discours sur l'inclusion pour que celle-ci se fasse véritablement au bénéfice des élèves et dans le respect des personnels.

Inscription à déposer au/à la chef.fe d'établissement **avant le 24 janvier 2022** et inscription obligatoire auprès de la section académique (via l'espace adhérent ou par courriel s3nat@snes.edu).

### Jeudi 24 février 2022

(Angers, Bourse du Travail - 9h30 /16h30)

### CPE

Lors de ce stage réservé aux CPE, nous accueillerons Olivier Raluy, secrétaire national du SNES-FSU de la catégorie pour aborder l'actualité du métier. Ce sera ainsi l'occasion de faire un point sur nos conditions de travail et l'exercice de notre métier, ce que nous vivons dans notre académie.

L'après-midi, nous recevrons Jean-François Dupeyron, enseignant-chercheur en philosophie de l'éducation à l'Université de Bordeaux et qui travaille sur les questions d'école et d'éducation. Il est l'auteur notamment de "La vie scolaire, une étude philosophique" ou encore "Éthique et déontologie dans l'Éducation nationale". Il évoquera pour nous ses recherches sur le système éducatif et la finalité de l'école mais aussi la place du CPE dans ce système dominé par un management néo libéral.

Inscription à déposer au/à la chef.fe d'établissement **avant le 24 janvier 2022** et inscription obligatoire auprès de la section académique (via l'espace adhérent ou par courriel s3nat@snes.edu).

### Jeudi 17 mars 2022

(Angers, Bourse du Travail - 9h30 /16h30)

### Lettres

Lors de ce stage réservé aux professeur.es de lettres, de collège comme de lycée, nous aborderons divers thèmes : les programmes, les examens, l'oral, les spécificités de l'enseignement des lettres aujourd'hui en collège comme en lycée, les dispositifs annexes en collège (quart d'heure lecture, la nouvelle option « français et cultures antiques » en 6ème ...) et la spécialité HLP au lycée. Il s'agira de construire collectivement nos revendications, en alternant temps de discussion-bilan et temps de réflexion-propositions. Ce sera ainsi l'occasion de nous réapproprier pleinement les questions de notre discipline, de notre pédagogie, et de rappeler que nous sommes concepteur.trices de notre métier et pas de simples exécutant.es.

Inscription à déposer au/à la chef.fe d'établissement **avant le 17 février 2022** et inscription obligatoire auprès de la section académique (via l'espace adhérent ou par courriel s3nat@snes.edu).



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :  
Hélène Bouchoux, Cécile Delianne, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Daniel Le Mouel, Céline Pella, François Peschard, Jeoffrey-Gaylord Remaud.